

ELECTIONS MUNICIPALES 2013

La présente a pour but de vous informer des principales étapes du processus électoral qui se déroule présentement sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert et vous fournir un complément d'informations sur le document « **Avis public d'élection** » expédié le 20 septembre dernier.

POSTES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Au même titre que l'ensemble des municipalités du Québec, la totalité des postes constituant le conseil municipal, un poste de maire et six postes de conseillers, sont tous vacants en 2013 et soumis à une élection, soit par acclamation lorsqu'uniquement une personne a déposé un bulletin de candidature à un poste précis, soit à la suite de la tenue d'un scrutin lorsque plusieurs personnes convoitent le même poste au sein du conseil municipal.

Le territoire de la municipalité de Saint-Aubert est divisé en 6 districts électoraux possédant sensiblement le même nombre d'électeurs, soit moins de 300. De façon sommaire, la municipalité est divisée de la façon suivante :

- Conseiller au district # 1 : secteur est de la paroisse
- Conseiller au district # 2 : secteur est du village, incluant la route 204
- Conseiller au district # 3 : secteur centre du village
- Conseiller au district # 4 : secteur ouest de la paroisse
- Conseiller au district # 5 : secteur ouest du lac Trois-Saumons et lots boisés
- Conseiller au district # 6 : secteur est du lac Trois-Saumons et lots boisés

Les personnes désireuses de consulter la carte des districts électoraux peuvent le faire en se rendant au bureau de la municipalité.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Toute personne répondant aux conditions suivantes peut poser sa candidature à l'un ou l'autre des postes vacants.

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLES :

Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le 1^{er} septembre 2013 :

- être une personne physique **et**;
- être majeure le 3 novembre 2013 **et**;
- être de citoyenneté canadienne **et**;
- ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi **et**,

Remplir l'une des conditions suivantes le 1^{er} septembre 2013:

- être domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec **ou**;
- être propriétaire unique ou copropriétaire désigné d'un immeuble, situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois **ou**;
- être occupant unique ou cooccupant désigné d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois.

De plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois.

Les personnes intéressées peuvent obtenir un formulaire de déclaration de candidature en s'adressant au bureau de la municipalité.

DÉPÔT DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE :

La déclaration de candidature complétée doit être produite au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du bureau au plus tard le 4 octobre 2013, à 16h30.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi 4 octobre, le bureau sera ouvert sans interruption, de 9h00 à 16h30.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin aura lieu le dimanche 3 novembre précédé du vote par anticipation le 27 octobre 2013.

CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE :

En vertu de la loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les noms des personnes qui se sont procurées auprès du président d'élection une formule de déclaration de candidature, sont confidentiels.

Cependant, dès qu'elles ont été produites au président d'élection, ces déclarations de candidature dûment complétées, deviennent des documents à caractère public et sont accessibles à quiconque en fait la demande.

RÉSULTAT DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURES

Le résultat de mise en candidatures sera affiché aux endroits habituels, soit au bureau municipal et à l'Église le 4 octobre prochain en fin d'après-midi. Un info municipal sera expédié à tous les citoyens au début de la semaine du 7 octobre afin de vous informer de l'ensemble du processus électoral, s'il y a lieu.

Vous pouvez également suivre par le biais du site Internet de la municipalité en cliquant sur l'onglet «**Élections 2013**». A partir de cet onglet vous pourrez vous raccorder directement au tableau des résultats au poste de maire et de conseillers. Il suffit de cliquer sur lien «**Voir ici pour les résultats des candidatures**». Par la suite, inscrire à droite le nom de la municipalité de cette façon «**Saint-Aubert**». Vous pourrez ainsi visualiser la liste des personnes qui ont déposés leur candidature à chacun des postes du conseil

Le président d'élection de la municipalité inscrit ces informations sur le site dans les minutes qui suivent le dépôt et l'acceptation de chaque candidature.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Dans l'éventualité où plus d'une candidature est déposée à l'un ou plusieurs des postes de membre au conseil municipal, un scrutin aura lieu le dimanche 3 novembre prochain.

Lors de cette opération, la municipalité doit procéder à l'embauche de scrutateurs et de secrétaires de bureaux de vote. La municipalité dispensera une formation rémunérée à toutes les personnes retenues afin de transmettre les plus récentes informations sur le déroulement du processus électoral.

Les personnes intéressées à occuper l'une de ces fonctions, peuvent soumettre leurs candidatures à la municipalité en contactant Madame Linda Dubé, directrice générale adjointe, au 418-598-3368, poste 203.

REPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

En raison de la tenue éventuelle d'un scrutin le 3 novembre prochain et afin d'assurer une continuité des affaires courantes de la municipalité, le conseil municipal a décidé de devancer, conformément à la loi, la date de la réunion régulière du mois d'octobre. Celle-ci aura lieu le **mercredi 2 octobre prochain à compter de 20h00 à la salle du conseil.**

Les dates prescrites pour la tenue des réunions régulières du conseil pour l'année 2013, seront les suivantes :

Octobre : Mercredi le 2 octobre 2013
Novembre : Mardi le 12 novembre 2013
Décembre : Lundi le 2 décembre 2013

INTERROGATIONS SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Si vous avez des interrogations sur le processus de déclaration de candidature ou sur n'importe laquelle des étapes du processus électoral, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 418-598-3368, par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@saint-aubert.net .

Merci de votre collaboration.

Serge Roussel
Président d'élection